



Commission Régionale Juridique

POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX

Saison 2025/2026

REUNION DU 25 FEVRIER 2026

Présents : MM Bernard COLMANT - Michel VANNESTE à Villeneuve d'Ascq

MM Didier BARDET- Daniel CHOMETTE - Jean Pierre CIESIELSKI - Michel CORNIAUX - Jean Michel HENON - Daniel SION en visio

Assiste : Melle TEISSEDE-MOLIERE Margaux juriste

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : astreinte@lfhf.fff.fr

CHAMPIONNAT

Rencontre R3 Poule A ST POL SUR TERNOISE US – MARLES COSF du 22/02/2026

Rencontre non jouée pour cause de terrain impraticable,

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Donne match à jouer à une date à programmer par la commission régionale de gestion des compétitions.

Rencontre R3 Poule D MARCQ OL 2 – HEM OL FC du 14/02/2026

Réserve de HEM OL FC sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe. Un ou plusieurs joueurs sont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre avec une équipe hiérarchiquement supérieure de leur club alors que celles-ci ne jouent pas le jour même ni le lendemain.

Confirmée

La commission,

Considérant après contrôle de la feuille de match de la rencontre de R1 MARCQ OL – DUNKERQUE USL 2 du 07/02/2026 qu'aucun joueur n'y figure,

Dit que la réserve est non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 1.

Droits conservés

Rencontre R3 Poule F BERLAIMONT US – MAUBEUGE US 2 du 22/02/2026

Rencontre non jouée pour cause de terrain impraticable,

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Donne match à jouer à une date à programmer par la commission régionale de gestion des compétitions.

Rencontre R3 Poule H ITCE – MARGNY US du 22/02/2026

Rencontre arrêtée à la 82^{ème} minute

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

Rencontre U17 R1 BETHUNE STADE – CHAMBLY OISE FC du 14/02/2026

La commission,

Considérant le courriel de l'arbitre officiel et du club de BETHUNE STADE informant d'une erreur de saisie du résultat,

3-1 et non 2-1

Homologation de la rencontre BETHUNE STADE – CHAMBLY OISE FC score 3 - 1.

Merci aux dirigeants de bien vérifier la FMI avant de la valider

Rencontre U15 R2 Poule B CHANTILLY US – ST QUENTIN O du 14/02/2026

Rencontre arrêtée à la 82^{ème} minute

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 1 Poule C GUESNAIN SC – CHAUNY US du 22/02/2026

Courriel de GUESNAIN SC en date du 20/02/2026 à 23H01 informant qu'il ne pourra pas recevoir CHAUNY US

La commission déclare GUESNAIN SC forfait.

GUESNAIN SC – CHAUNY US score 0 - 3.

3ème forfait à GUESNAIN SC. Amende de 200 euros à GUESNAIN SC

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule A CAMON US - GPT FEMININ BCV LAON 2 du 22/02/2026

Courriel de CAMON US en date du 21/02/2026 à 15H21 informant qu'il ne pourra pas recevoir GPT FEMININ BCV LAON 2

La commission déclare CAMON US forfait.

CAMON US – GPT FEMININ BCV LAON 2 score 0 - 3.

1er forfait à CAMON US. Amende de 100 euros à CAMON US

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule A ROZOY SUR SERRE US – BRETEUIL US du 22/02/2026

Absence de l'équipe de BRETEUIL US à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare BRETEUIL US forfait.

ROZOY SUR SERRE US – BRETEUIL US score 3 - 0.

2ème forfait à BRETEUIL US. Amende de 300 euros à BRETEUIL US (aucune information 4 heures avant le début de la rencontre).

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule E NOEUX LES MINES US - ENT. ROQUETOIRE AIRE du 21/02/2026

Courriel de ENT. ROQUETOIRE AIRE au service d'astreinte en date du 21/02/2026 à 09H54 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à NOEUX LES MINES US

La commission déclare ENT. ROQUETOIRE AIRE forfait.

NOEUX LES MINES US – ENT. ROQUETOIRE AIRE score 3 - 0.

2ème forfait à ENT. ROQUETOIRE AIRE. Amende de 150 euros à ENT. ROQUETOIRE AIRE

Rencontre R1 Futsal MONS EN BAROEUL FC – AVION FUTSAL AS 2 du 21/02/2026

Rencontre arrêtée à la 16ème minute de jeu, par suite d'une surface de jeu impraticable,

Réclamation d'après match de AVION FUTSAL AS qui souhaite reprendre la rencontre où elle s'est arrêtée. Confirmée

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre et du délégué officiel,

Considérant un phénomène de condensation de la surface de jeu, qui a occasionné d'importantes chutes de joueurs par glissade,

Considérant comme le précise le club d'AVION FUTSAL AS 2 dans son courriel qu'il ne s'agit pas d'une réserve technique comme indiquée sur la FMI mais bien d'une réclamation d'après match car aucune faute technique d'arbitrage,

Considérant pour la réclamation d'après match du club d'AVION FUTSAL AS 2, que celle-ci ne peut concerner que la mise en cause de la qualification et/ou la participation exclusivement des joueurs, article

187 des RG de la FFF.

Dit que la réclamation d'après match est non recevable,

Donne match à rejouer en intégralité à une date à programmer par la commission régionale de gestion des compétitions.

Droits conservés pour AVION FUTSAL AS 2.

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule B AULT FC – AMIENS ETOUVIE FUTSAL du 11/02/2026

Rencontre non jouée

La commission,

Considérant qu'une rencontre avait lieu dans la salle en lieu et place de la rencontre Interdistrict,

Considérant qu'il s'agit d'une journée complète reportée, le club de AULT FC ne pouvait pas ignorer la nouvelle date et le match contre AMIENS ETOUVIE FUTSAL,

Considérant le rapport de l'arbitre de la rencontre,

Considérant la présence des officiels ainsi que des deux équipes,

Considérant que le club de AULT FC n'a pas voulu indiquer la composition de son équipe sur la feuille de match,

Donne match perdu par pénalité à AULT FC pour en reporter le bénéfice du gain à AMIENS ETOUVIE FUTSAL Score 0 - 3.

Non utilisation de la FMI. Amende de 100 euros à AULT FC

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule E LINSELLES FUTSAL – WASQUEHAL FOOTBALL 2 du 13/02/2026

Courriel de WASQUEHAL FOOTBALL 2 en date du 13/02/2026 à 15H39 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LINSELLES FUTSAL

La commission déclare WASQUEHAL FOOTBALL 2 forfait.

LINSELLES FUTSAL – WASQUEHAL FOOTBALL 2 score 5 - 0.

1^{er} forfait à WASQUEHAL FOOTBALL 2. Amende de 100 euros à WASQUEHAL FOOTBALL 2

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule F LINSELLES FUTSAL 2 – ARMENTIERES JA du 19/02/2026

Absence de l'équipe de ARMENTIERES JA à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare ARMENTIERES JA forfait.

LINSELLES FUTSAL 2 – ARMENTIERES JA score 5 - 0.

1^{er} forfait à ARMENTIERES JA. Amende de 200 euros à ARMENTIERES JA (aucune information 4 heures avant le début de la rencontre).

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule G OURCQ MATHIS FUTSAL – ANZIN FUTSAL 2 du 19/02/2026

Courriel de ANZIN FUTSAL 2 en date du 19/02/2026 à 19H32 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à OURCQ MATHIS FUTSAL, rencontre prévue à 20H30.

La commission déclare ANZIN FUTSAL 2 forfait.

OURCQ MATHIS FUTSAL – ANZIN FUTSAL 2 score 5 - 0.

1^{er} forfait à ANZIN FUTSAL 2. Amende de 200 euros à ANZIN FUTSAL 2 (aucune information 4 heures avant le début de la rencontre).

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule G DENAIN FUTSAL CLUB – CAMBRAI FUTSAL du 19/02/2026

Rencontre arrêtée à la 24ème minute.

La commission,

Transmet le dossier à la commission régionale de discipline pour suite à donner.

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule G HAUTMONT FC – ST SAULVE S'POINT du 09/02/2026

Réclamation d'après match de ST SAULVE S'POINT pour le motif suivant : le joueur portant le numéro 5 sur la feuille de match n'est pas celui qui a participé à la rencontre mais son frère. Confirmée.

La commission,

Considérant qu'aucune preuve ne vient confirmer la réclamation du club de ST SAULVE S'POINT,

Considérant qu'il s'agit d'une dénonciation sans fondement avéré,

Dit que la réclamation d'après match est non recevable,

Résultat acquis sur le terrain. Score 5 – 5. Droits conservés

Rencontre Futsal U16 R2 MAUBEUGE FUTSAL – AMIENS FUTSAL MARIVAUX du 15/02/2026

Courriel de AMIENS FUTSAL MARIVAUX en date du 15/02/2026 à 08H41 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à MAUBEUGE FUTSAL, rencontre prévue à 11H00.

La commission

Considérant les conditions climatiques sur la région,

Considérant l'accord du club de MAUBEUGE FUTSAL pour permettre aux jeunes de jouer,

Donne match à jouer à une date à programmer par la commission régionale de gestion des compétitions.

Frais d'arbitrage à charge du club de AMIENS FUTSAL MARIVAUX

COUPE DES HAUTS DE FRANCE FUTSAL SENIORS

Rencontre LILLE MOULINS CARREL – ROUBAIX HEM M. FUTSAL du 13/02/2026

Rencontre arrêtée à la 46^{ème} minute

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de **7 jours** à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Le secrétaire de séance
Michel VANNESTE



Le président de séance
Bernard COLMANT

